



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

Délibération n° 02

Date de convocation

09.10.2020

Date d'affichage

13.10.2020

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 35

**Objet : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

L'an deux mil vingt, le dix-neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH par M. G. GEOFFROY – Mme F. SAVY par M. D. VIGNEULLE – M. C. LUTTMANN par M. E. ALAMAMY – M. C. GHIS par Mme MM. SALLES – M. Y. LERAY par M. J. SAMINGO – Mme C. VIVIAN par M. J. RANQUE – Mme A. ADJELI par Mme H. KIRCALI.

Monsieur John SAMINGO a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-29 et L. 2121-33,

VU le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C IV,

VU la délibération du conseil communautaire du 21 juillet 2020 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT que suite au scrutin du 15 mars 2020 et au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de deux représentants de la Commune au sein de la CLECT,

CONSIDERANT que tout conseiller municipal peut être désigné, même s'il n'est pas conseiller communautaire.

CONSIDERANT que se sont portés candidats :

- Madame Marie-Martine SALLES
- Monsieur Eric ALAMAMY

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des représentants du conseil municipal à la CLECT :

- Nombre de votants 35
- Nombre de bulletins blancs ou nuls ... 0
- Nombre de suffrages exprimés 35
- Majorité absolue 18

Ont obtenu : 35 voix

- Madame Marie-Martine SALLES
- Monsieur Eric ALAMAMY

SONT DECLARES ELUS

- Madame Marie-Martine SALLES
- Monsieur Eric ALAMAMY

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 19 octobre 2020

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé